

III Quand l'Inspecteur d'Académie et le Procureur général venaient goûter le cidre du lycée.

Norbert Talvaz nous a communiqué ces extraits des délibérations du CA du lycée de Rennes au début du XX^{ème} siècle. Dépaysant ?

• Séance du 29 janvier 1907

Le mardi 29 janvier, le Conseil d'Administration du lycée de Rennes, régulièrement convoqué, s'est réuni au cabinet de Monsieur le Proviseur à 5 heures du soir.

Etaient présents

M.M.	Dodu	Inspecteur d'Académie
	Roullet	Procureur général
	Louveau	Conseiller de préfecture remplaçant de Mr le Préfet ;
	Colonel Louis,	Conseiller municipal
	Croisy	Proviseur du Lycée.

[après avoir abordé 7 points le CA aborde le point suivant :]

8) Mr l'Inspecteur d'Académie et Mr le Procureur général près le Cour d'Appel de Rennes ont visité le lycée le 25 courant ainsi que le prescrit l'article 5 du décret du 31 mai 1902. Mr l'Inspecteur d'Académie donne lecture du rapport qu'ils ont rédigé à l'occasion de cette visite. Ils constatent dans ce rapport que l'organisation des services, l'installation des dortoirs, des réfectoires et des cuisines n'ont provoqué aucune observation de leur part, que les portions servies au repas sont suffisantes, mais qu'ils font des réserves sur la qualité de l'huile, du cidre et surtout de la façon dont la soupe est faite. Ils estiment, en outre, qu'en raison de l'état de vétusté des couvre-lit des dortoirs, il y avait lieu de les remplacer dès que les crédits le permettront.

Mr le Proviseur répond qu'il est tout disposé à réaliser les améliorations de ce que le Conseil d'administration veut bien lui signaler, cependant il déclare que pour lui l'huile est bonne, le goût spécial qui lui a été trouvé n'est autre que le goût de fruit. Il sera néanmoins demandé au fournisseur de soumettre d'autres échantillons afin qu'une autre espèce d'huile puisse être choisie.

En ce qui concerne le cidre, on ne peut nier qu'il ne soit bon ; il est agréable à boire, les élèves le boivent avec plaisir. Le cidre a été analysé et l'analyse lui a reconnu le degré d'alcool réglementaire ; On mettra cependant le fournisseur en demeure d'en fournir d'une qualité supérieure.

La soupe goûtée le 25 janvier était une soupe aux légumes dans laquelle on n'avait pu comme les autres jours de la semaine faire bouillir les os de la viande puisque ce jour-là était un vendredi. A l'avenir, on augmentera la quantité de légumes afin de l'épaissir et de lui donner plus de goût.

Enfin, Mr le Proviseur ajoute que pour les couvre-lits il sera procédé à leur remplacement mais qu'en raison de son importance cette dépense sera répartie en plusieurs années.

La séance a été levée à 6 h 1/2

Le président du Conseil d'Administration
Inspecteur d'Académie
Signé : Dodu



[Suites concernant le point 8, abordé le 29 janvier.]

- Le CA du **13 mai 1907** énonce « *Le cidre devra donner un minimum supérieur d'au moins un degré au minimum exigé par la Ville, sans toutefois dépasser cinq degrés* »
- Le **18 septembre 1907**, au Conseil d'Administration, l'Inspecteur d'Académie et le Procureur Général disent que leurs observations n'ont plus leur raison d'être.